

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2018/228 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n°DC2018/83	

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 73

Votants : 80 (dont 7 pouvoirs)

POUR : 80 (100 %)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le dix octobre deux mille dix-huit à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Monthois, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 03/10/2018

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes BAUDART M., BEGNY A., FABRITIUS B., FOURCART M-H, JACQUET G., LEFORT S., LESUEUR P., MELIN P., MERCIER A., PAYEN F., PIEROT C., SEMBENI A., VERNEL M. et MM ADIN M., BARRE R., BEBIN P., BESANCON T., BOIZET G., BOUILLON D., BOUILLON J., BOUILLON M., BOXEBELD P., BROUILLON P., BROYER J., CANIVENQ R., CANNAUX F., CARPENTIER D., CARRE J., COLSON D., DANNAUX D., DEBOURCES C., DEGLAIRE G., DUGARD Y., ETIENNE P., FLEURY V., GAVART V., GODART O., GOMEZ J-B, GROSSELIN J., HAULIN B., HAULIN E., JUILLET B., LAHOTTE H., LAMY D., LANTENOIS J., LAURENT CHAUVET P., LEMOINE J., LEONI A., MALVAUX A., MANCEAUX C., MATHIAS F., MEIS M., MOUTON F., MULLER J-C, NICOLITCH C., NIZET D., NIZET J., OUDIN D., PAYEN G., PHILIPPE L., PIERSON F., POTRON F., QUEVAL G., RACOUR P., RENARD D., RICHELET J-P, ROBIN D., SIGNORET F., SINGLIT B., THIERION V., VAIRY L., VALET B., VAN STECKELMAN G.

Représentés : Mmes BECHARD I. donne pouvoir de vote à M. MATHIAS F., LENFANT M. donne pouvoir de vote à Mme BEGNY A., ROGER M. donne pouvoir de vote à M. CARPENTIER D. et MM ADAM C. donne pouvoir de vote à M. BROYER J., LESOILLE P. donne pouvoir de vote à M. BOUILLON D., PIC J-Y donne pouvoir de vote à M. ETIENNE P., RATAUX F. donne pouvoir de vote à Mme VERNEL M.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ANNEXE PISCINE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2312-1 et suivants ;

Vu la délibération n°DC2015/32 du Conseil communautaire du 26/03/18 approuvant le budget annexe Piscine pour 2018 ;

Considérant que les factures de l'assurance dommages ouvrages de 2014 et 2015 ont été mandatées en fonctionnement (article 616, prime d'assurances) alors qu'elles auraient dû être mandatées en investissement (article 2313, constructions) ;

Considérant la nécessité de procéder à une décision modificative du Budget annexe Piscine,

Vu l'avis favorable remis par la Commission Finances et Contrôle de Gestion en date du 10/09/2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE** la décision modificative du budget annexe Piscine comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 023, 023 , virement à la section d'investissement : + 64 371.76 €

.../...

Page 2/2 – Délibération n°DC2018/83 du 10/10/18

Recette de fonctionnement :

Chapitre 77, 773, mandats annulés : + 64 371.76 €

Dépenses d'investissement :

Chapitre 23, 2313, constructions : + 64 371.76 €

Recette d'investissement

Chapitre 021, 021, virement de la section de fonctionnement : + 64 371.76 €

- **CHARGE** le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président

